



HASNON

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

28 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le Vingt-huit mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur VERDIERE Andy, Maire.

Étaient présents : Mr VERDIERE Andy – Mme WADBLED Laetitia – Mr BUEMI Bruno - Mme DHONT Audrey – Mr DELCROIX Thibaut – Mme LEQUIMME Frédérique – Monsieur GOLINVAL Bruno – Mme LHOTELLERIE Caroline – Mr GRAS Alain – Mr FACQ Frédéric – Mr LEVEQUE Hervé – Mr LECOEVRE Sébastien – Mme DEVOS Sandrine – Mr COURBET Frédéric – Mr HUESO Christophe – Mme MOREAU Peggy – Mr NAGELS James – Mme VERDIERE Karine – Mme TRUBLIN MERLIN Caroline – Mme GRARD Tiphaine – Mme WALERS Honorine – Mr HUON Jean-Pascal – Mr DESMEDT André – Mme VAN ECKHOUT Sophie – Mme LECOEVRE Stéphanie – Mme LAMBERT Marie – Mr GILLOT Emmanuel.

Étaient absents : -

Ont donné procuration : -

MME WALERS Honorine a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	27	27

Objet : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE (délib. 2026/03/03)

Vu les articles L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant la nécessité de désigner au moins un adjoint au Maire et que le Conseil Municipal détermine le nombre sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil,

Vu l'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Considérant que l'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'adjoint n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut donc être différente de celle-ci,

Considérant que la ou les listes des candidats aux fonctions d'adjoint au maire doit(vent) comporté au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner,

Considérant que les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination,

Après dépôt d'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire, il est procédé au vote.

Liste : « WADBLED Laetitia »

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
Nombre de bulletins blanc ou déclaré nul (ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître)	6
Nombre de suffrages exprimés :	21
Majorité absolue des suffrages exprimés :	11

-la liste de WADBLED Laetitia a obtenu 21 voix (vingt et une voix)

Sont proclamés adjoints les candidats figurant sur la liste conduite par Mme WADBLED Laetitia et ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

- 1. Mme WADBLED Laetitia – 1^{ère} Adjointe**
(Finances, budget, administration Générale, communication)
- 2. Mr BUEMI Bruno – 2^{ème} Adjoint**
(Travaux, urbanisme, environnement, sécurité)
- 3. Mme DHONT Audrey – 3^{ème} Adjointe**
(Culture, fêtes, cérémonies et animations locales)
- 4. Mr DELCROIX Thibaut – 4^{ème} Adjoint**
(Santé, sport, équipements sportifs et vie associative)
- 5. Mme LEQUIMME Frédérique – 5^{ème} Adjointe**
(Cadre de vie, gestion du patrimoine communal et CCAS)
- 6. Mr GOLINVAL Bruno – 6^{ème} Adjoint**
(Développement économique, commerce et emploi)
- 7. Mme LHOTELLERIE Caroline – 7^{ème} Adjointe**
(Education, jeunesse et CLSH)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

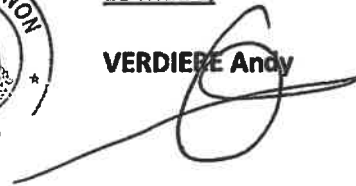
La secrétaire,

WALERS Honorine



Le Maire,

VERDIERE Andy



Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 30 Mars 2026
Que la convocation du conseil
avait été faite le 24 Mars 2026
le Maire.

